

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 - 5032 Gembloux - Belgique - tél: +32 81 432 769 - dmlsouth@vincotte.be

Personne à contacter: YVES UREEL, Electricité

• Nos coordonnées
Votre numéro de client: 0013747502

Numéro de contrat: 1051607/77000

Numéro de rapport: GEM/16/15068188/00/FR/000

• Vos coordonnées
Réf:

Distributiecentrum FACQ Kerseberg
A l'att de Mr Elleboudt Alain
Leuvensesteenweg, 561
1930 Zaventem
Belgique

• Données d'intervention
Lieu: 500 - Facq Jambes
Rue d'Enhaive, 188
5100 Namur
Date: 07/04/2025
Effectuée par: ALFANO MICKE

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Installation générale et tableaux repris au point IV.

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

*NOTE 2 : Nous attirons votre attention sur le Code du bien-être au travail (Livre III : Lieux de travail, Titre 2 : Installations électriques) et les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.
Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.*

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS GENERALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS ET OBSERVATIONS
- IV. TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation dont il est question n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Pour que cette installation puisse être conforme aux prescriptions définies ci-avant, il y a lieu de remédier aux infractions reprises dans le présent rapport.

Ir F. Dewint
Directeur Général

Date d'émission : 18/04/2025
Nombre de pages : 8
Annexe(s) :
Distribution : or.
cc.

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS GENERALES

1. Généralités

Type d'installation électrique

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TN-S

Lieu(x)/transfo / Source

Transfo 200 kVA/11,5kV/400V/In calculé: 288,68 A/ICC calculé: 7,217 kA. Départ BT 400 A x 0.8 (cabine HT)

Tension(s) de service :

Tension de service : 3N400/230V

Lieu(x)

2. Facteurs d'influences externes

Le document des influences externes n'a pas pu nous être fourni ; voir rubrique 'Infractions'.

3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : sur place. Dérogation Partie 8.

Plans de position des prises de terre : Dérogation Partie 8.

Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : sur place.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Réf. : Plan des circuits de sécurité et/ou critiques n° + version: * En rouge sur les schémas de circuits du

TGBT n° 72862 - 100 dossier 2862 - pages 17 SEPPI

TD1 n° 72862 - 101 dossier 2862 - pages 10 SEPPI

Voir point IV: TABLEAUX

4. Informations générales

Les informations reprises ci-après concernent les installations électriques non-domestiques lorsque celle-ci sont contrôlées sur base de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 ("RGIE", Livre 1, 2 ou 3 suivant cas), voir rubriques "Base de l'examen" et "Caractéristiques techniques et informations générales". Ces informations portent sur le rappel de certaines prescriptions. L'ensemble des prescriptions sont à consulter dans l'arrêté royal.

Conformément au "RGIE", le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu entre autres:

- de mettre à la disposition de l'organisme agréé les documents visés à la section 3.1.2. du "RGIE" et tout autre document nécessaire au contrôle de conformité ou à la visite de contrôle;
- de s'assurer que:
 - o les contrôles de conformité dont question au chapitre 6.4. du "RGIE" ont été exécutés;
 - o les visites de contrôle périodiques dont question au chapitre 6.5. du "RGIE" ont été exécutées;
 - o les contrôles de conformité et les visites de contrôles couvrent la totalité des installations.
- de constituer le ou les dossier(s) de l'installation électrique.

Les différents documents dont il est fait mention dans le "RGIE" seront classés dans le dossier de l'installation électrique (schémas, plans, documents divers tels que les analyses des risques, etc.).

Les schémas, plans et documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version (section 3.1.2. des Livres 1 et 2).

Le dossier de l'installation électrique comportera également le rapport de contrôle de conformité ainsi que le dernier et l'avant-dernier rapport de la visite de contrôle.

Après toute modification importante ou extension importante, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant devra faire réaliser un nouveau contrôle de conformité.



Lorsque des documents, dont référence dans notre rapport, ont été mis à jour ou modifiés après notre visite, nous vous prions de présenter systématiquement les nouveaux documents lors de notre prochain contrôle.

Nos contrôles ne portent que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les documents pour lesquels il est mentionné "à prévoir" dans la rubrique précédente, sont à établir et à présenter lors du prochain contrôle. Il en est de même pour les informations et les documents manquants éventuellement mentionnés dans les rubriques "Infractions" et/ou "Remarques". Lors de ce prochain contrôle, il est donc possible que des infractions ou remarques complémentaires apparaissent.

Les modifications apportées à l'installation électrique en vue de résoudre certaines infractions ou remarques pourraient, dans certains cas, également engendrer d'autres infractions ou remarques.

Les éventuelles analyses des risques et les documents qui découlent de ces analyses des risques (comme par exemple la liste des installations de sécurité et/ou critiques, la liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile, etc.) sont établis par le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique, et ceci sous sa responsabilité. Les analyses des risques mentionnent clairement les mesures de prévention à mettre en œuvre.



II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Terre existante indéterminée

2. Mesures d'isolement

Toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs suffisantes à l'exception des infractions mentionnées.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Néant

III. INFRACTIONS (I) ET OBSERVATIONS (O)

Dossier de l'installation électrique

- I 1569 Prévoir le(s) document(s) des influences externes présentes dans l'installation (L1: 3.1.2.1.b., 9.1.6.; L2: 3.1.2.1.; 9.1.5.; L3: 9.1.5.).
- I 1520 Les notes de calcul sont à prévoir ou à compléter, ceci afin de vérifier le respect des mesures de protection lors d'un contrôle de conformité (L1: 4., 5., 9.1.1.; L3: 4., 5.).
- I 1515 Le(s) rapport(s) de contrôle de conformité avant mise en usage de cette installation ou relatif(s) à toute modification importante ou extension importante de l'installation électrique existante est (sont) à prévoir (L1-L2-L3: 6.4.).
Installation photovoltaïque et bornes de charge.

Mesures

- I 1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.2.).

TGBT > Circuits 0.86 et 0.87 (Barrières) > +- 0,200 MΩ

Installation générale

- I F18 Le repérage individuel sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre doit indiquer (L1: 3.1.3.3.):
- le numéro d'identification du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - la tension d'alimentation du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - le schéma de mise à la terre du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - le courant de court-circuit présumé maximal au niveau du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - l'utilisation de la technique de filiation (sous-section 4.4.1.4.) dans le tableau de répartition et de manoeuvre (si d'application).
- O 1810 Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.) (L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5; L3: 5.2.1.1.; 5.2.10.4.; 7.1.6.9.).
Passage de canalisations dans les maçonneries à divers endroits du bâtiment.

TD HVAC

- O 1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3) (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
Compléter avec les feuilles manquantes.

IV. TABLEAUX

Voir page(s) suivante(s)



Tableau : TGBT		Localisation : 1 ^{er} étage local technique		Type : CL.I		
Tension nominale (V) : 3N400		Icc (KA) : 7.5		Plan n° : 72862-100 du 14/03/2011		
Alimentation de : Cabine HT		Canalisation (mm ²) : XVB 4x95 ² + PE 95 mm ²		Nombre de circuit : voir schéma		
Int.principal(In)(A) : 4 x 320		IP :		refID: 679470360602		
DESCRIPTION	Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M
	Type	Section mm ²	In(A)	Réglage		
				I>(A)	I>>(A)	
	Protection générale BT		400*0,8	320	x12	36 kA
	Terasaki					

17012F-T-11-V-1995-1



Tableau : TD1 SHOWROOM		Localisation : 1 ^{er} étage local techn.		Type : CL.I			
Tension nominale (V) : 3N400		Icc (KA) :		Plan n° : 72862-101 du 07/06/2011			
Alimentation de : TGBT		Canalisation (mm ²) : XVB 4x35		Nombre de circuit : voir schéma			
Int.principal(In)(A) : 4 x 125		IP :		refID: 180124472733			
DESCRIPTION		Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M
		Type	Section mm ²	In(A)	Réglage		
					I>(A)	I>>(A)	
Inspection	réalisée sur base des	schémas	mis	à	notre	disposition	
Bornes	libres : 68, 69, 70, 71, 117 à 136.						

17012F-T-11-V-1995-1

Tableau : TD HVAC		Localisation : Chaufferie 1 ^{er} étage		Type : CL.I			
Tension nominale (V) : 3N400		Icc (KA) :		Plan n° : 106501			
Alimentation de : TGBT (0.99)		Canalisation (mm ²) : XVB 4 x 35		Nombre de circuit : voir schéma			
Int.principal(In)(A) : 4 x 100 / Δ0.3		IP :		refID: 679470360604			
DESCRIPTION		Canalisation		Protection		Observations – O Infractions – I Mesures - M	
		Type	Section mm ²	In(A)	Réglage		
					I>(A)		I>>(A)
	Protection générale Vigi NSX100			100		800	300 mA 0 mS, (36 kA).
Bornes	libres : 4-9, 10, 11, 12. 11- 1/2.						

17012F-T-11-V-1995-1